

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 2 (1866)

Heft: 15

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 24.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

DIEU — HUMANITÉ — PATRIE
FRIBOURG. AOUT 1866.

2^e année.

N^o 15.



L'ÉDUCATEUR

REVUE PÉDAGOGIQUE

publiée par

LA SOCIÉTÉ DES INSTITUTEURS DE LA SUISSE ROMANDE.

L'Éducateur paraît le 1^{er} et le 15 de chaque mois. — L'abonnement pour toute la Suisse est de fr. 5. par an. Pour l'étranger le port en sus. — Lettres affranchies. — Prix du numéro, 30 cent. — Tout ouvrage dont il nous sera envoyé un exemplaire aura droit à un compte-rendu. — Les remboursements et les réclamations devront être adressés à M. le professeur Ducotterd, caissier-gérant de la Société. Les journaux d'échange, les livres, les articles et tout ce qui, en général, regarde la rédaction, s'adresse directement à M. Daguet.

SOMMAIRE : Aux hommes d'Ecole de la Suisse romande. — Manuel de Pédagogie ou d'Education. (Suite). — L'asile des aveugles à Lausanne. (Suite). — Correspondance. — Chronique scolaire.

AUX HOMMES D'ÉCOLE DE LA SUISSE ROMANDE.

Chers collègues,

Le 6 août doit être, comme vous le savez, un grand jour dans les annales scolaires de notre patrie.

Le 6 août, les instituteurs primaires et les hommes d'école en général de la Suisse romande se réunissent, en assemblée générale, à Fribourg, pour s'y livrer à d'utiles discussions, entendre la lecture d'intéressants travaux et surtout pour y consolider sur une plus ferme base le lien pédagogique existant entre les divers membres du corps enseignant des cantons français.

Autrefois nos cantons, isolés et privés de communications directes, étaient plus étrangers les uns aux autres que les contrées les plus lointaines. Aujourd'hui, grâce au mouvement des esprits, à l'amélioration des moyens

de transport et à l'action de la presse, cette séparation contre nature a cessé et l'échange des idées s'accomplit incessamment sous les auspices de grands noms que la patrie, que l'humanité a inscrits parmi ceux de ses bienfaiteurs et que la Pédagogie révère comme ses pères, Pestalozzi, Fellenberg, Girard, Naville, etc.

Instituteurs de la Suisse romande, ces hommes illustres ont allumé le *feu sacré* du génie qui seul peut faire de l'enseignement ce qu'il doit être, une *mission* et un *sacerdoce*. Ne le laissez pas s'éteindre et venez, le 6 août, à Fribourg, en ranimer le flambeau par votre enthousiasme réfléchi et votre généreux concours.

Au nom du Comité :
Le Président, ALEX. DAGUET.
Le Secrétaire, J. CHANEX.

P. S. Les morceaux de chant envoyés à chacun des abonnés de l'*Educateur* seront exécutés par la Société de chant de Fribourg, qui formera ainsi *le noyau du chœur général*. On prie MM. les instituteurs qui connaissent la musique vocale de l'étudier et de se réunir, *si c'est possible*, pour le faire. Mais il n'y a aucune obligation de s'unir au chœur général. Une répétition aura lieu le jour de la fête, à 9 heures. (Voir la carte de la fête.)

MM. les instituteurs sont prévenus que les cartes vertes, contenant le programme de la fête, qui leur ont été expédiées avec le N° 14 de l'*Educateur*, sont destinées à servir de **Cartes de Légitimation** auprès des employés des chemins de fer dont les diverses administrations ont bien voulu réduire de 50 % le prix de leurs billets et mettre ceux qui sont munis de ces cartes sur le même pied que les *militaires*.

Le Comité central de la Société des instituteurs a prié les Directeurs de l'Instruction publique des cantons français de bien vouloir autoriser les instituteurs dont les vacances ne coïncident pas avec la réunion générale du 6 août, à prendre le temps nécessaire pour s'y rendre. M. Charles, Conseiller d'Etat et chef de l'Instruction publique du canton de Fribourg, a fait au Comité central la réponse suivante :

« Fribourg, le 14 juillet 1866.
» Messieurs,
» J'aurais volontiers fait une publication pour autoriser les instituteurs du canton à assister à la réunion du 6 août et à donner vacance ce jour-là à leurs élèves, si c'était nécessaire. Mais il n'en est nullement besoin, parce que toutes les écoles seront alors en férias.

» Veuillez agréer, Messieurs, l'assurance de mon dévouement et de ma considération distinguée.

» H. CHARLES. »

A la suite de la demande qui lui a été adressée par le Comité central, la Direction de l'Instruction publique du canton de Neuchâtel a envoyé, en date du 17 juillet, aux Commissions d'Education, une circulaire dont nous extrayons les passages suivants :

« Nous avons trop le sentiment et l'expérience de l'utilité de ces sortes de réunions, où le développement de l'instruction populaire et la discussion des meilleures méthodes sont d'habitude les sujets à l'ordre du jour, pour ne pas vous prier en effet, Tit., d'accorder aux instituteurs placés sous votre surveillance toutes facilités à cet égard, et notamment le temps nécessaire, au cas où ils ne seraient pas actuellement en vacances.

*Le Directeur du Département de l'Education publique,
F.-A. MONNIER.*

Le Secrétaire, J. MENTHA.

Par lettre du 18 juillet, le Département de l'Instruction publique du canton de Vaud fait savoir au Comité central « que le Département accède avec plaisir à la demande qui lui a été faite d'accorder aux instituteurs du canton de Vaud le temps de congé dont ils pourront avoir besoin pour se rendre à la réunion du 6 août à Fribourg.

» Nous faisons savoir (dit la lettre du Département) à toutes les Commissions d'école qu'elles sont autorisées à accorder à leurs régents respectifs les jours de congés nécessaires.

Pour le Chef du Département :

Ch. ARCHINARD, Pasteur.

A Genève, le Département se montre disposé à accorder la même autorisation que la Direction d'Education du canton de Vaud.

Dans le Jura, la même facilité est accordée aux instituteurs.

MANUEL DE PÉDAGOGIE OU D'ÉDUCATION.

Chapitre V. Education intellectuelle.

(Suite.)

§ 53. *Culture du sens intime.*

La culture du sens intime ou perception interne (voir § 12 et 26) est plus difficile que celle des organes ou sens extérieurs, parce qu'elle a pour objet non des êtres matériels, aux trois dimensions, de l'étendue, de la largeur, de la profondeur, mais des êtres moraux, métaphysiques, abstraits.

L'un des moyens les plus propres à exercer le sens intime, c'est l'explication du *Sens des Mots*. Rien de plus élémentaire en apparence que cette explication des Mots. Rien de plus difficile en réalité. Le mot est le signe de l'idée, et que de fois les hommes les plus savants diffèrent sur l'acception d'un mot dont ils saisissent à leur façon le contenu, l'idée.

Les *tableaux de lecture* renferment déjà un grand nombre de mots. Mais la plupart du temps l'instituteur primaire a autre chose à faire que d'expliquer ces mots. L'exercice phonétique de la lecture réclame tous ses soins. D'ailleurs, dans une école un peu nombreuse, et où les moniteurs sont de rigueur, comment obtenir de ces aides improvisés du maître ce que lui-même serait souvent fort empêché de faire, soit parce qu'il n'a pas pris la peine d'étudier le sens des mots, soit parce que cette explication se présente, dans la pratique, hérissée de difficultés qu'un examen superficiel ne permet pas d'apercevoir au premier abord.

Le premier écueil de ce genre d'explication, c'est la propension assez naturelle à vouloir expliquer des mots comme *tomber*, *courir*, sans prendre garde que l'action ou l'état exprimé par ces verbes n'a pas besoin d'explication pour être comprise et que toute explication, surtout si elle est empruntée à la science, ne fera qu'en obscurcir et embrouiller la notion dans le cerveau des enfants.

La manie des définitions est une autre plaie de l'instruction primaire. Les définitions sont ce qu'il y a de plus difficile à saisir, parce qu'elles supposent la connaissance complète de l'objet défini et le talent d'en exprimer le contenu en quelques traits caractéristiques et distinctifs. Mais alors comment donc faire connaître aux élèves le sens des termes qui expriment des idées morales?

L'ancienne pédagogie connaissait déjà la réponse quand elle disait : « Le chemin qui est long par les préceptes, est court par les exemples. » C'est donc non au moyen et à coup de définitions que nous éluciderons les vérités morales, et ce qu'on appelle les êtres métaphysiques, mais tout simplement par des exemples, des traits d'histoire, des descriptions et des portraits étudiés d'après

nature. L'autorité de Quintilien, le célèbre pédagogue de l'antiquité, est renforcée sur cette matière par celle de l'immortel archevêque de Cambray. « Quoique les histoires semblent allonger l'instruction, elles l'abrégent de beaucoup et lui ôtent la sécheresse des catéchismes. » (Traité de l'Education des filles.)

Le divin Maître lui-même a tracé, aux hommes et aux instituteurs en particulier, la marche à suivre quand il s'agit d'inculquer aux enfants des vérités morales en parlant au peuple sous le voile de l'exemple, de l'allégorie, de l'apologue et de la parabole.

REMARQUES.

« Les Paraboles, dit Bergier, dans son Dictionnaire de Théologie, sont des instructions détournées, des comparaisons, des emblèmes qui cachent une leçon de morale, afin d'exciter la curiosité et l'attention des auditeurs. L'apologue est, comme la Parabole, un récit fictif cachant une vérité; mais tandis que la leçon morale et religieuse fait l'objet essentiel de la Parabole, l'apologue peut être profane comme celui que conta Menenius Agrippa au peuple romain, retiré sur le Mont Sacré, ou de pur agrément comme le sont souvent les apologues orientaux. »

(A suivre.)

ALEX. DAGUET.

L'ASILE DES AVEUGLES A LAUSANNE.

L'HOPITAL OPHTALMIQUE.

(Suite.)

L'Hopital ophtalmique, où les malades sont reçus depuis l'enfant nouveau-né jusqu'au vieillard chancelant, occupe les deux ailes du rez-de-chaussée où sont en outre les deux dortoirs spéciaux pour les opérés : hommes et femmes. Le nombre des lits est de 22 et celui des malades, traités annuellement, de 200 à 230, ce qui fait en moyenne un séjour de 37 $\frac{1}{2}$ jours environ, temps relativement très court si l'on considère la gravité et partant la longueur des affections des yeux.

Les Suisses et les étrangers y sont admis aux mêmes conditions.

Pour le paiement les malades sont divisés en trois catégories :

a) Celle des malades munis d'un acte d'indigence. Ils sont traités gratuitement;

b) Celle des malades non munis d'acte d'indigence et payant une modique pension;

e) Et enfin celle des malades qui désirent se faire traiter en chambre particulière et payant une pension plus élevée.

Les malades non munis d'acte d'indigence paient en outre une finance pour les opérations chirurgicales. En 1865, le nombre des malades traités dans l'Hôpital ophthalmique a été de 222 dont 128 du sexe masculin et 94 du sexe féminin, parmi lesquels il y avait 118 Vaudois, 15 Bernois, 15 Fribourgeois, 12 Neuchâtelois, 6 Valaisans, 5 Genevois, etc., 45 étrangers à la Suisse dont 38 Français.

Les malades sont visités tous les matins par le célèbre docteur Rocardon auquel ses connaissances dans les maladies d'yeux et sa dextérité dans les opérations ont acquis une réputation européenne.

Outre les soins donnés aux malades logés dans l'établissement, il y a chaque matin, le dimanche excepté, *consultation gratuite* pour maladies d'yeux. Le chiffre des personnes pauvres qui profitent de ces consultations gratuites est de 3 à 4000 par an que la grande réputation du docteur fait accourir de Suisse et de l'étranger pour solliciter les services de la science si libéralement prodigués. Cependant, malgré ce grand concours, l'établissement est encore peu connu dans ses différentes parties, nommément dans le canton de Fribourg.

Selon le dernier rapport pour 1864, le nombre des opérés de la cataracte seulement a été de 56 dont 44 ont recouvré la vue par une opération heureuse, 6 sont sortis avec une amélioration sensible et 6 seulement sont restés dans le même état.

Il faut avoir été témoin des inquiétudes, des souffrances morales des personnes qui viennent, de pays souvent lointains, solliciter de l'habile docteur le recouvrement de la vue, pour se représenter les émotions diverses qui se succèdent dans ces âmes souffrantes. L'espérance, la crainte, la joie, l'inquiétude envahissent tour à tour le cœur du malade. L'opération sera-t-elle heureuse? Recouvrerai-je la vue, ou perdrai-je le peu de vision qui me reste? Enfin le jour est arrivé; l'opération a eu lieu dans des circonstances qui laissent présager un bon résultat, mais l'opéré est condamné à porter un bandeau et à se cloîtrer dans une chambre obscure pendant une dizaine de jours pour permettre à l'œil souffrant de se rétablir et pour l'habituer graduellement aux rayons de lumière.

Parmi les nombreux cas d'opérations qui se présentent à la suite de blessures, d'inflammations, d'opacités du globe oculaire, nous ne mentionnerons ici que celui qui est relatif aux différentes cataractes.

N'ayant pu être témoin d'une opération sur la cataracte, comme nous

l'aurions désiré, nous avons demandé à M. Hirzel, qui, depuis plus de 20 ans, aide à M. Recordon à faire toutes les opérations chirurgicales dans l'hôpital ophtalmique et qui a été ainsi témoin des beaux résultats généralement obtenus, des détails précis sur cette opération merveilleuse. M. Hirzel a également eu l'occasion d'examiner les maladies profondes de l'œil avec l'ophtalmoscope, instrument d'invention récente qui est appelé, dit-on, à transformer l'ophtalmologie.

« De toutes les opérations chirurgicales faites de main de maître, dit M. Hirzel, celle de la cataracte est, sans contredit, la plus brillante : pas de flots de sang, pas de plaies repoussantes, pas de douleurs aiguës ; peu d'étalage d'instruments, et ces instruments eux-mêmes admirables par leur finesse et la perfection du travail ; puis, le coup d'œil pénétrant et sûr de l'opérateur, la délicatesse et la précision de ses mouvements, et enfin la joie ou contenue ou expansive du malade à la perception instantanée de la lumière, tout cet ensemble de circonstances frappe et exalte l'imagination des personnes qui assistent pour la première fois à une telle opération. Et même l'habitude et une longue pratique ne peuvent pas y rendre indifférent. L'amputation d'un bras ou d'une jambe prive le patient d'un de ses membres, tandis qu'une opération heureuse de la cataracte lui rend pour ainsi dire la vie avec la lumière. « *Oculus ad vitam nihil facit, sed ad beatam vitam nulla pars facit magis* (1). »

» Mais comme l'ombre suit la lumière et la nuit succède au jour, cette opération brillante a aussi son côté sombre ; car dans bien des cas, même lorsqu'elle a été faite de la manière la plus irréprochable, le résultat est manqué, soit par suite d'imprudences commises par les malades, soit pour des causes inconnues du médecin. Alors la douleur et l'abattement succèdent chez le malade à l'espérance, et le chagrin ronge son corps ténébreux.

» Qu'est-ce donc que la cataracte, et comment la reconnaît-on ? Le commencement de la cataracte s'annonce, chez les personnes qui en sont atteintes, par la diminution de la vue, en même temps que l'on voit paraître dans la pupille des stries ou des taches blanches ou grisâtres, et lorsqu'elle est complètement formée, elle a l'aspect d'un disque blanc de lait, grisâtre, gris foncé, ou même noirâtre. Ce disque ne se trouve pas à la surface du globe de l'œil, mais bien dans l'œil même, et n'est autre chose que le cristallin rendu opaque par quelque maladie, ou par des lésions extérieures, telles que des piqûres avec des objets pointus, des coups de pierres, de bâtons, de branches, etc. Le cristallin

(1) Boerhaven.

ayant perdu ainsi sa transparence naturelle, la lumière ne peut plus pénétrer au fond de l'œil, soit sur la rétine, où se forme l'image des objets extérieurs.

» C'est donc par son opacité partielle ou totale que le cristallin se révèle au regard de l'observateur, étant généralement invisible dans l'état normal, à cause de sa parfaite transparence. L'extrait de la belladonne a la propriété de dilater la pupille, comme la fève de Calabar a celle de la contracter. En instillant dans un œil cataracté une goutte de la première de ces substances, on voit à travers la pupille élargie quelquefois même les bords du cristallin.

» Le lecteur qui n'a aucune connaissance de l'anatomie de l'œil, apprendra le plus facilement à connaître ce que c'est que le cristallin, en assistant à l'opération même. Le moment solennel de l'opération venu, l'aide du chirurgien à son poste, l'opérateur jette un dernier coup d'œil attentif sur ses instruments pour s'assurer que rien n'y manque; puis, armé d'un de ces petits outils, au mot « *maintenant*, » ou tel autre avertissement, il s'approche avec précaution du globe oculaire, et bientôt on voit briller dans la pupille dilatée la pointe d'un couteau triangulaire, d'une lancette ou d'une aiguille.

» Que va-t-il faire là? Ou il *extraira* de l'œil, s'il a fait une incision avec le couteau, une petite *lentille opaque*, le cristallin, ou s'il a opéré à l'aide de l'aiguille, ne pouvant alors faire l'extraction, il renverse le cristallin en l'enfonçant dans les humeurs de l'œil; ou enfin, il le divise en petits fragments qui disparaissent peu à peu par absorption. Le cristallin est un sphéroïde ou une lentille mesurant, dans le sens de son axe de rotation ou ligne passant par le centre de la pupille, en moyenne 2 lignes, tandis que son diamètre équatorial est d'environ 4 lignes.

» Les malades emportent quelquefois leur propre cristallin dans de l'esprit de vin, comme de précieuses reliques pour leur famille.

» Mais la vue sans le cristallin, serait-elle la même qu'avec un cristallin sain? Non, les images sont plus confuses après l'opération. On remédié à cet inconvénient en faisant porter aux personnes opérées des lunettes biconvexes, dites lunettes à cataracte. Ces verres jouent donc le rôle du cristallin, avec cette différence qu'ils se trouvent placés en avant de la pupille, tandis que le cristallin naturel se trouve en arrière de la pupille.

» Le choix de la méthode dans l'opération de la cataracte (extraction ordinaire, linéaire, abaissement, etc.) est de la plus haute importance. Dans bien des cas, le succès dépend certainement de ce choix. Aussi, l'expérience, la science et le coup d'œil exercé de l'ophtalmologue suf-

fisent-ils quelquefois à peine pour le faire tomber juste dans sa détermination.

» Du reste, comme nous l'avons déjà dit, l'opérateur le plus heureux est forcé d'enregistrer de temps en temps des insuccès dont il ne peut pas suffisamment se rendre compte. Ces échecs expliquent sans doute les efforts continuels des hommes de l'art pour créer de nouveaux procédés et de nouvelles méthodes d'opération.

» Témoin journalier du bonheur que peut procurer une opération heureuse de ce genre, je me dis, non sans émotion : Gloire à Dieu d'avoir donné un tel pouvoir aux hommes pour le soulagement de leurs frères affligés. »

La fin de la dizaine qui a paru une éternité approche ; l'infirmière invite le souffrant à une promenade dans la cour de l'asile ; elle soutient de son bras vigoureux ses pas chancelants et incertains. Le malade se berce d'une douce espérance. Rien ne doit retarder l'heureuse issue de l'opération. Mais hélas ! le bonheur n'est pas de ce monde ; l'inquiétude vient encore troubler ce brin d'espoir dont il jouissait par anticipation. Enfin on veut jeter le bandeau qui empêche la douce lumière, les réjouissants rayons du jour d'arriver jusqu'à vous, mais la sage infirmière a bien soin de répéter la défense du docteur et d'ajouter d'un ton très sérieux que des opérés imprudents ont été ainsi à jamais privés de la vue que l'opération leur laissait entrevoir.

Quelles doivent être les impressions tour à tour pénibles et joyeuses qui se succèdent dans cette âme confiante en Dieu et dans la science ? Oh ! vous qui avez eu à combattre les rigueurs du sort et qui, dans cette lutte, avez souffert et pleuré, vous savez combien la joie s'empare facilement d'un cœur longtemps éprouvé ! Combien on oublie vite ses peines pour embrasser un bonheur même incertain, un bonheur en perspective ! On serre affectueusement la main de celui qui semble se réjouir de votre futur rétablissement et de douces émotions ramènent la sérénité sur votre physionomie creusée par le malheur.

Ne vous appuyez pas trop sur la roue de la trompeuse fortune. On a vu, hélas ! rentrer à l'asile des affligés qui avaient déjà recouvré une première, une seconde fois la vue par l'extraction de la cataracte, etc., et qui étaient retombés dans un état plus inquiétant encore ! Quelles pouvaient en être les causes ? C'est ce que nous n'avons pas à examiner ici.

On est quelquefois parvenu chez des aveugles-nés, par des opérations chirurgicales, à détruire l'obstacle physique qui les empêchait de voir. Il serait sans doute curieux d'étudier les sensations diverses que cet état, si nouveau pour eux, leur a fait éprouver. D'après des

observations judicieuses, on a pu se convaincre que ce n'est que par l'habitude que l'œil acquiert la certitude des formes et l'appréciation des distances. Le sens de la vue a ainsi besoin d'une longue pratique pour arriver à nous représenter les objets tels qu'ils sont en réalité. D'après cela, chez les jeunes enfants, la vue doit d'abord produire beaucoup de jugements erronés. On apprend apparemment à ne voir juste qu'à force de tâtonnements, à peu près comme on apprend à parler.

Le grand nombre d'aveugles-nés qui se sont rendus célèbres par leur science, par leur adresse, même par leur génie, est une preuve que la vue qui est chez le voyant presque le seul moyen pour atteindre un degré quelconque de perfectionnement, n'est pas un sens absolument nécessaire pour le développement intellectuel, si les autres sont parfaitement organisés et si le cerveau est dans son état normal.

Revenons à notre opéré, aveugle-né ou autre. L'impatience de voir l'a fait cent fois porter une main téméraire au bandeau qui arrête les rayons visuels. Mais la crainte de faire une imprudence l'arrêtait subitement et, s'armant de confiance, il est arrivé au terme prescrit, non sans de vives anxiétés quelque peu neutralisées par un doux espoir. On lui permet enfin de jeter le bandeau et de familiariser l'organe souffrant avec une lueur d'abord vague et indécise puis plus distincte, qui pénètre graduellement dans le dortoir des opérés et dissipe peu à peu l'obscurité artificielle de la chambre. Les objets les plus saillants frappent l'œil encore inquiet de l'opéré. Oh! son regard avide et scrutateur a rencontré un objet connu. « O bonheur; je vois mon compagnon d'infortune, s'écrie Jean-Pierre, » — « Courage et patience, lui répond celui-ci, nouveau Colomb, dans trois jours, Frédéric, vous verrez le monde, » et l'opéré de s'exclamer de joie et de répéter avec le poète :

« L'aurore avec ses doigts de rose,
Sépare en souriant la nuit d'avec le jour. »

Au bout d'une nouvelle quinzaine, pendant laquelle la nouvelle pupille, mise peu à peu en contact avec la lumière, a eu le temps de se fortifier, l'opéré rejoint avec empressement sa famille où il a laissé une mère, une femme, des enfants dans l'angoisse. Il lui est maintenant donné de les revoir, de les contempler ainsi que l'harmonieuse nature. Sa reconnaissance égale son bonheur. Son cœur est rempli de consolation.

La vue est de tous les sens celui qui nous procure le plus d'impressions à la fois variées et distinctes. On comprend dès lors l'importance que l'on attache à la conservation de ce précieux organe. Qu'il

nous soit permis à ce sujet d'emprunter quelques détails intéressants au rapport de M. le docteur Recordon, de l'année 1853.

« Nous retrouvons, dit M. Recordon, dans l'organe de la vision, presque tous les tissus du corps humain ; une paroi osseuse en forme l'enveloppe ; nous y rencontrons des glandes de diverses espèces, une membrane muqueuse, une séreuse, une fibreuse, des couches vasculaires, une membrane nerveuse, des humeurs de densités différentes, des muscles. Aucun organe n'est aussi richement pourvu de nerfs que celui-là. On comprendra dès lors comment et pourquoi on rencontre dans l'œil, comme dans un miroir fidèle, la plupart des états pathologiques qui peuvent avoir leur siège dans les divers organes du corps. Les diverses maladies renfermées dans un si petit espace, peuvent s'étendre soit par contiguïté, soit par analogie de tissus, se combiner entre elles, passer souvent de l'état de simple lésion d'éervation à l'état de lésion organique. Nulle part aussi bien nous ne pouvons assister à ces transformations successives, les suivre de l'œil depuis leur point de départ jusqu'à leur dernière métamorphose.

» Ces quelques mots suffiraient déjà pour nous convaincre de la nécessité de constituer l'ophtalmologie en corps de doctrine distinct, et de ne point la considérer comme un simple chapitre de chirurgie.

..... » Depuis la simple fatigue oculaire jusqu'à l'amaurose, que de degrés intermédiaires qu'il faut savoir apprécier nettement pour reconnaître les cas où la bonne nature doit être chargée seule de rétablir l'équilibre, de ceux dans lesquels l'art doit intervenir ? Que de fautes graves sont encore commises par les plus habiles et les plus clairvoyants !

» Ces données, que nous venons d'esquisser rapidement et qui demanderaient des développements que ne peut comporter un rapport tel que celui-ci, suffiraient déjà pour faire sentir la nécessité de consacrer à l'ophtalmologie une étude spéciale. Nous serions heureux si nous pouvions convaincre nos jeunes médecins de son importance et de l'immense intérêt qui s'y rattache.

» De plus, le traitement des maladies de l'organe de la vue a des exigences toutes particulières, que nous ne pouvons trouver dans les hôpitaux ordinaires, et cela sous le double rapport de l'arrangement du matériel des salles et du traitement même de ces affections, etc. »

On doit donc désirer la multiplication des hôpitaux ophtalmologiques afin de prévenir et combattre la cécité, de mettre à la portée des souffrants les remèdes et les moyens découverts par les savants ophtalmologistes pour combattre ou tout au moins atténuer ces maux toujours si lents et si pénibles qui demandent des soins, des traitements particuliers.

Mais en raison des frais d'établissement, des matières spéciales et des capitaux considérables que de tels hospices exigent pour être à la hauteur de leur mission, les petits Etats feront bien de concentrer leurs forces par l'association pour assurer efficacement la marche de l'institution et atteindre plus facilement le but.

On annonce l'ouverture d'un nouvel établissement de ce genre, à Bradford, en Angleterre. La distribution du local est, dit-on, tellement judicieuse et bien comprise qu'il pourra servir de modèle pour les hôpitaux ophtalmiques que l'on créera à l'avenir.

Depuis son ouverture, l'hospice de Lausanne a déjà introduit de nombreuses améliorations réclamées par l'expérience. En 1865 les rideaux des fenêtres des chambres des opérés ont été remplacés par des treillis métalliques superposés. On obtient ainsi une lumière douce sans éclat qui paraît mieux convenir à l'organe souffrant de la vision.

Nous croyons devoir terminer ce chapitre par les détails statistiques suivants qu'a bien voulu nous fournir M. Hirzel.

Le nombre total des malades qui ont séjourné dans l'hospice depuis son ouverture, en novembre 1844 jusqu'au 31 décembre 1865, est de 3,461 dont 2,519 sont sortis guéris, 497 améliorés et 445 dans le même état. Dans ce nombre il y a eu 584 opérés pour la cataracte parmi lesquels 466 ont été guéris, 33 améliorés et 85 sont sortis dans le même état.

D'après leur origine ces malades se classifient comme suit : 2,328 Vaudois, 213 Bernois, 452 Fribourgeois, 413 Neuchâtelois, 90 Valaisans, 57 Genevois, 68 d'autres cantons suisses, puis 440 étrangers à la Suisse dont 277 Français, 122 Italiens, etc.

Le nombre des consultations gratuites pendant ce même laps de temps a atteint le chiffre de 70,000 environ. Ces chiffres publient assez haut les précieux services que cette institution rend au public pour qu'il ne soit pas nécessaire de s'y arrêter plus longtemps.

(A suivre.)

CORRESPONDANCE.

Neuchâtel, le 10 juillet 1866.

Monsieur le Rédacteur de l'*Educateur*,

Auriez-vous l'obligeance d'accorder l'hospitalité de votre prochain numéro aux lignes suivantes, que je vous écris à la hâte pour vous raconter comment s'est passée la réunion annuelle de chant des instituteurs neuchâtelois, qui a eu lieu à la Sagne, le 3 courant.

D'ordinaire, on fixait toujours la réunion au lundi, mais on a dû prendre le mardi, parce que le jour précédent avait lieu, au Locle, la fête cantonale des cadets ; cette dérogation d'habitude a gêné à plusieurs instituteurs. D'un autre côté, on avait eu soin jusqu'alors de choisir une localité qui fut d'un abord facile depuis tous les points du canton, mais, la Sagne, comme on le sait, ne remplit pas cette condition ; en dehors des lignes de chemin de fer, ce pittoresque village est d'un accès long, pénible et difficile. Ajoutons aux deux causes fâcheuses précédentes une pluie torrentielle qui vint à tomber le matin au moment où, le bâton à la main, les instituteurs de plusieurs districts allaient se mettre en route pour gravir pédestrement qui, la Tourne, qui Tête de Rang, etc., et nous ne serons pas étonné d'apprendre que la Réunion de la Sagne ne fut pas nourrie comme ses devancières : 36 instituteurs seulement s'y trouvèrent réunis.

Néanmoins, malgré le petit nombre, on se mit résolument à l'œuvre, et le programme fut rempli d'un bout à l'autre. Dans la réunion générale, la ville du Landeron fut désignée comme le lieu de la fête prochaine. A une heure et demie, le temple était comble. Le moment de la répétition générale était arrivé. Notre répertoire se composait de sept morceaux, parmi lesquels se trouvait le *Cantique de Noël* d'Ad. Adam ; M. Kurz nous dirigeait. Le concert s'ouvrit par un morceau d'orgue exécuté par M. Kurz, puis l'excellente musique de la Sagne se fit entendre, et après, ce fut à notre tour. Au milieu de notre répertoire, M. Kurz remonta à l'orgue et charma de nouveau les assistants par un morceau du meilleur choix. Somme toute, la journée fut mieux qu'on ne pouvait le supposer le matin en voyant les rangs si clair-semés, et les habitants de la Sagne, au lieu de n'entendre qu'une simple exécution de chants, eurent, grâce à l'orgue et à la musique, un concert monté de toutes pièces.

Et c'était bien justice, car il faut que je me hâte de le dire, les Sagnards nous ont fêtés dignement : vins d'honneur, décoration de la salle du banquet, arcs de triomphe aux abords du temple, flammes et drapeaux à profusion.... nous avons vu tout cela et nous en avons joui. Aussi, à tant de prévenance et de sympathique hospitalité, il fallait le merci de la reconnaissance. C'est M. Jacot, de Neuchâtel, qui a été instituteur à la Sagne pendant plusieurs années, qui s'est chargé de l'exprimer au nom de tous ses collègues, qui se sont joints à lui pour porter un triple hourrah aux braves habitants de la patrie de Daniel-Jean Richard, le fondateur de l'horlogerie neuchâteloise.

Puisque j'en suis à parler du banquet, je dirai que cette partie de la fête a été charmante, et égayée par des toasts, des chants et des morceaux de musique. Les représentants des autorités locales y avaient leur place, ainsi que le pasteur du lieu et deux de ses collègues de la Chaux-de-Fonds. Ces trois Messieurs ont fait chacun un discours qui ont été vivement applaudis. Celui surtout sur l'Union de l'Eglise et de l'Ecole pour travailler en commun à la grande tâche de l'éducation, exprimait trop bien les sentiments des instituteurs, pour ne pas être acclamé avec enthousiasme.

En se séparant, les instituteurs neuchâtelois, présents à la réunion, se donnerent rendez-vous à Fribourg à la fête du 6 août. Espérons que ceux qui n'ont pas pu venir à la Sagne, se joindront à nous pour aller saluer nos frères des autres cantons dans la ville du Père Girard!

Agréez, Monsieur le Rédacteur, l'assurance de ma parfaite considération.

A. BIOLLEY.

CHRONIQUE SCOLAIRE.

NEUCHATEL. — La Commission d'Education de la Chaux-de-Fonds vient de publier son rapport pour l'année scolaire 1865-66, et qui, après avoir été adopté le 3 juillet, a été lu publiquement le 7, jour des promotions. Le jour des promotions remplace chez nos voisins la distribution des prix qui a lieu dans toutes nos écoles, sauf à l'école secondaire des filles où l'institution des prix n'a jamais existé. Du rapport général dont nous parlons, et qui est dû probablement à la plume de M. Bornet, notre compatriote et ancien collègue, aujourd'hui directeur du collège de la Chaux-de-Fonds, il résulte que la fréquentation de la section industrielle des garçons laisse beaucoup à désirer. On retire des enfants dès l'âge de 13 ans, de 10 ans même pour les mettre à l'établi. Il faut remarquer que sous le nom de collège, on entend chez nos voisins neuchâtelois non un établissement comme le nôtre, mais tout un système d'études primaires et secondaires, et qui embrasse les deux sexes. Par le même rapport on voit encore que plus d'un élève déserte l'école à la veille de l'examen, sans parler de ceux qui quittent à toutes les époques de l'année. Cependant la population scolaire augmente et a rendu nécessaires de nouveaux dédoublements. Une heureuse innovation est celle des cours publics pour la rétribution desquels la Commission d'Education alloue chaque année une petite somme. Voici la liste des sujets traités dans les 12 séances données cet hiver au collège de la Chaux-de-Fonds :

- Le major Davel et l'aristocratie bernoise;
- Les tremblements de terre, leurs causes et leurs effets;
- La légende d'Œdipe développée par Sophocle;
- Antigone ou le dévouement de la femme;
- Etude sur les Beaux-Arts;
- Etude sur le moyen-âge, la renaissance et la réformation;
- Histoire, construction et applications du thermomètre;
- Principes de la composition et de la représentation dramatique;
- Analyse d'une comédie.

— On nous communique les détails statistiques suivants sur l'éducation publique dans le canton de Neuchâtel :

Résumé général de l'état des recettes et des dépenses relatives à l'in-

struction primaire et secondaire en 1865. Recettes : Instruction primaire, fr. 327,093,74. Instruction secondaire, fr. 77,906,22. Total, fr. 404,999,96. Dépenses. Instruction primaire, fr. 326,378,89. Instruction secondaire, fr. 77,906,22. Total, fr. 404,285,11. Si l'on ajoute à la somme des dépenses celle que la commune de Neuchâtel consacre à l'entretien du collège latin et des auditoires, approximativement fr. 40,000, on obtient pour total général fr. 444,285,11, soit à peu près, fr. 5,04 par âme de population du canton.

Le personnel enseignant primaire est de 300 membres, dont 136 institutrices et 164 instituteurs. 64 aspirants ont subi, en 1865, les examens de capacité pour l'obtention du brevet.

Le nombre des classes ou écoles est de 303, réparties ainsi : 73 classes permanentes de garçons, 77 de filles, 48 permanentes mixtes, 6 temporaires de garçons, 4 de filles, 74 temporaires mixtes et 21 classes enfantines.

Pendant l'année 1865, 16,405 enfants au-dessous de 16 ans ont reçu l'instruction. Sur ce nombre, 13,756 ont été instruits dans les écoles publiques, 178 chez leurs parents, 837 dans des écoles privées et le reste dans les écoles enfantines.

Il a été distribué 2,275 livres en prix aux élèves.

Les écoles industrielles ont compté 448 élèves, dont 210 à Neuchâtel, 72 au Locle, 151 à Chaux-de-Fonds, et 15 à Fleurier. Le collège classique de Neuchâtel a eu 140 élèves dont 60 étudiants.

FRANCE. — Une grande école normale, pour former des instituteurs secondaires, doit s'ouvrir à Cluny, dans les bâtiments de la célèbre abbaye de Bénédictins, sous les auspices du Ministère de l'Instruction publique. Le Conseil général de Saône et Loire a voté, pour les appropriations de ce bâtiment, une somme de 100,000 fr. qui sera disponible dès le commencement de l'année 1866.

53 Conseils généraux ont inscrit à leur budget de l'année 1866 un crédit pour l'entretien d'une bourse départementale à l'école normale de Cluny. Le Bulletin administratif du Ministère de l'Instruction publique, que S. E. a la bienveillance de nous envoyer, contient la liste de ces départements. Des Conseils municipaux ont suivi l'exemple des Conseils départementaux. L'enseignement spécial secondaire est, selon le procès-verbal des délibérations du Conseil général de la Haute-Vienne, un des bienfaits du régime impérial. « Le rapport ajoute : nos meilleurs instituteurs primaires se recrutent dans les écoles normales. Or, nous n'avons que des instituteurs stagiaires. »

Avis aux personnes (et nous en connaissons) qui ne comprennent pas l'utilité des écoles normales).

Le système de concours a été adopté pour les boursiers de l'Etat qui seront choisis par ordre de mérite à la suite d'une compétition ouverte entre tous les jeunes gens remplissant les conditions d'âge et d'aptitude qui seront ultérieurement fixées. La plupart des Conseils généraux demandent expressément

que la bourse ne soit donnée qu'à un enfant du département. Plusieurs Conseils généraux cependant s'opposent à l'idée d'un concours et demandent l'admission des meilleurs élèves de l'école normale primaire.

Dans la séance du 23 avril, le Corps législatif a, par un vote unanime, consacré l'école normale de Cluny.

Dans plusieurs parties de la France, on a établi pour les instituteurs-directeurs de cours d'adultes, des médailles d'or, d'argent et de vermeil de 200, de 120, de 100, de 50 et de 20 francs.

PRUSSE. Berlin. — Le plus célèbre pédagogue de la jeune Allemagne, Diesterweg, s'est éteint le 7 juillet dernier dans la 76^e année de son âge. Avec cet homme disparaît une vie des plus actives et des plus riches en pensées et en actions de l'éducation publique. Nous publierons prochainement une notice biographique sur cet homme d'école hors ligne. Si, comme le dit très bien la *Schweizerische Lehrer-Zeitung*, les écrits d'Adolphe Diesterweg ne sont pas exempts d'exagération et d'exclusivisme, la faute en est un peu à la violence et à la partialité de ses adversaires. Mais impossible à tout homme qui aime le progrès scolaire de refuser son hommage à l'enthousiasme de cet homme pour son idéal et à la courageuse persévérence qu'il a mise à le réaliser en dépit des entraves et des persécutions.

AVIS IMPORTANT.

MM. les instituteurs qui ont l'intention de prendre part à la réunion générale le 6 août, à Fribourg, sont priés de le faire savoir immédiatement, par lettre affranchie, aux présidents de leurs sections cantonales.

La réunion du 6 août promet d'être brillante. Beaucoup d'hommes distingués sont attendus. Nous citerons, entr'autres, parmi les étrangers à la Suisse, M. le comte Terenzio Mamiani, ministre d'Italie à Berne, M. Wynen, président de la Société des Instituteurs belges, M. Larousse, de Paris, etc.

Ouvrages reçus par la rédaction et dont elle rendra compte prochainement :

- I. Miéville. Cours de Langue et de lecture française, à l'usage des Allemands. Cinq volumes in-8^o, chez Dalp. Berne, 1863-65-66.
- II. Courses scolaires. Autour des Lacs. — Trois jours de vacance. Deux grands et superbes cahiers ou albums illustrés, par Bachelin, chez M. Delachaud. Neuchâtel, 1865-66.
- III. *Le Globe*, Revue géographique paraissant à Genève.
- IV. Géographie de la Suisse avec un court abrégé d'histoire, par M. Aug. Egger, chancelier, d'après l'ouvrage du landammann Etlin. Fribourg, chez Fragnière, 1866.
- V. *Racconti Ticinesi dalla vita di celebri artisti* (Vies des artistes célèbres du Tessin), par Curti. Typolitografie de Colombi, à Bellinzona.
- VI. *Siebenundzwanzigster Bericht* (vingt-septième Rapport) sur l'Asile suisse pour les garçons établi à la Bächtelen près de Berne, par M. Kuratli, directeur. 1865-66.
- VII. De l'Emigration des jeunes filles de la Suisse romande et en particulier des jeunes Neuchâtelaises, par M. A. Petitpierre. Neuchâtel, chez Attinger, 1866.

Le Rédacteur en chef, ALEX. DAGUET.

CH. MARCHAND, IMPRIMEUR-ÉDITEUR.